Infos UNSA Retraités 34 N° 130 décembre 2026

Éditorial : Justice sociale et justice fiscale : l'urgence !

Les mouvements sociaux s'enchaînent depuis la fin septembre. Depuis le moment où les lycéens ont fait le constat du dénuement de certains établissements, et de la dégradation des conditions qui leurs sont concédées pour préparer leur avenir.

De puis que les Français ont compris que la crise budgétaire, c'est eux qui allaient la payer. Cette crise qui a été générée par dix ans de cadeaux fiscaux aux plus riches, aux grandes entreprises, beaucoup moins avares quand elles distribuent des dividendes que lorsqu'il faudrait songer à augmenter les salaires de travailleurs qui peinent de plus en plus à joindre les deux bouts.

Nous sommes en crise budgétaire, au bord de la récession, et avec un taux de chômage qui reste singulièrement élevé. L'austérité imposée à une grande partie de la population a fait caler le moteur de la consommation qui aurait pu faire repartir l'économie. Et le budget actuellement en débat a surtout prévu de mettre à contribution les plus fragiles, familles, malades, sans oublier les fonctionnaires, réputés trop nombreux et trop coûteux, sans oublier les retraités qui couteraient une fortune…

On oublie pourtant que la part de la richesse nationale consacrée au paiement des retraites correspond en net (une fois déduite la contribution des retraités eux-mêmes) à 13.1% du Produit Intérieur Brut et qu'elle permet de nourrir 26% de la population.

Et si le problème était ailleurs, n'en déplaise à Bruno Lemaire qui porte quelques responsabilités dans le creusement de la dette publique qui s'élève aujourd'hui à 3460 milliards d'euros .

Et si le problème venait des plus riches, qui par de multiples biais, parviennent à s'épargner le juste effort de contribution des finances publiques qu'ils devraient fournir.

Les statistiques de la Direction Générale des Finances Publiques sont cruelles. Alors que l'impôt sur le revenu des classes moyennes a augmenté de 6 à 12 %, celui des 0,1% les plus riches a baissé de 9% et celui des ultras-riches a baissé de 20%.

Les entreprises du CAC 40 ont distribué 61 milliards d'euros de dividendes sur un seul trimestre. Le patrimoine professionnel des 500 premières fortunes de France serait passé en 30 ans de 170 milliards à 1128 milliards selon l'Observatoire des inégalités. Il aurait été multiplié par 6.5.

Le nombre de milliardaires aurait été multiplié par 3,5 en dix ans.

Selon Gabriel Zucman, l'économiste désormais célèbre pour son discours iconoclaste, « on ne pourra rien résoudre tant que les plus fortunés ne seront pas mis à contribution à un juste niveau. Faire davantage contribuer des retraités qui touchent 2000 € par mois, mais pas des milliardaires dont la fortune a explosé, c'est incompréhensible-et c'est une impasse ».Comment ne pas lui donner raison ?

Dix ans de macronisme ont contribué à enrichir les plus riches, à appauvrir les travailleurs et à vider les caisses de l'Etat. 70 à 80% des Français veulent un impôt plancher pour les plus riches.

C'est une urgence pour financer notre protection sociale, pour renforcer nos services publics, et permettre à chacun de vivre décemment.



Faut qu'ça change. Nous l'avons dit le 5 novembre, répété le 147, et nous le redirons le 1er décembre. Faut qu'ça change ! Pour la justice sociale, pour la justice fiscale.

C. Lassalvy

Vivre sa retraite en Occitanie : Les résultats de notre Baromètre

SOMMAIRE

1. **Éditorial**
Jeunes et seniors, solidaires.
2. **Société :**
Vivre sea retraite en Occitanie : les résultats de notre baromètre au plan régional
3. **Pouvoir d'achat**
Pour savoir de quoi on parle : Le niveau des pensions fin 2024.
Santé
La vaccination contre la grippe, c'est maintenant.
4. **Actualité**
Niches fiscales, ce qu'elles coûtent au budget de l'État.
5. **Actualité**
Et si on s'y prenait autrement pour redresser les comptes publics ? En prenant l'argent là où il est, par exemple.
6. **Autonomie**
Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : du mieux dans l'Hérault.
Vieillissement en Occitanie : un défi démographique majeur
7. **Consommation**
Non à l'injonction numérique
Billet d'humeur
Insurrection heureuse
8. **A lire**
L'état de la France après Macron Thomas Porcher.
Le Alf du mois

POUR ACCÉDER À LA COMMUNICATION DE L'UNSA RETRAITES, UN LIEN À TÉLÉCHARGER :
https://retraites.unsa.org/

Société

Vivre sa retraite en Occitanie : Les résultats de notre Baromètre au plan régional

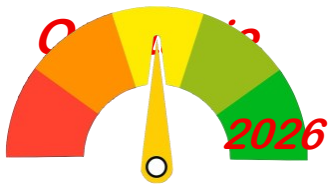

Menée du 7 septembre au 25 octobre, notre troisième enquête Baromètre UNSA des retraités a reçu 395 réponses émanant des 13 départements d'Occitanie. 58% des réponses proviennent des trois départements les plus peuplés Haute-Garonne Hérault et Gard.

Le profil des répondants :

Deux tiers des répondants ont moins de 75 ans.
45% sont des femmes
52% vivent en milieu urbain.
85% sont issus de la Fonction Publique

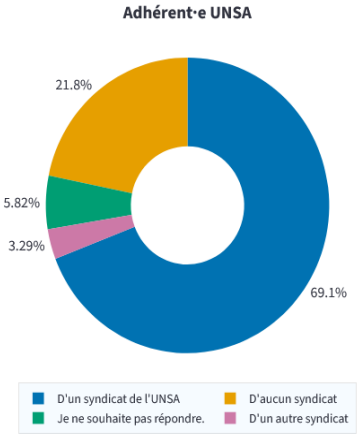

Quelles sont les questions prioritaires qu'ils souhaiteraient voir traitées dans le cadre de la campagne de l'élection présidentielle ?

68% placent la question du **maintien de leur pouvoir d'achat** en priorité.
Vient ensuite le **coût excessif des « complémentaires santé »** cité par 40%
En troisième position des préoccupations apparait **le choix entre soins palliatifs et aide active à mourir** pour 34% des répondants.

Les solidarités :

58% des retraités qui nous ont répondu déclarent pratiquer une activité bénévole.
Un sur deux est ou a été en situation d'aidant.
87% se sentent utiles aux autres.
Ces réponses témoignent d'un fort sentiment d'altérité chez les retraités, qui peut se manifester dans le cercle familial mais au-delà dans l'investissement social par des actions bénévoles.

Se soigner, pas si simple !

Si l'accès aux services d'un généraliste est facile pour 94% des répondants, lorsqu'il s'agit d'obtenir un rendez-vous chez un spécialiste c'est difficile pour 37% de nos retraités, et ce taux monte à 41% pour ceux qui disposent d'une pension inférieure à 2000 €.
Ils déclarent à 40% avoir renoncé à des soins par impossibilité d'obtenir un rendez-vous. Les déserts médicaux sont une réalité en Occitanie.
30% ont renoncé à des soins à cause de dépassements d'honoraires, et 28% parce que le reste à charge était trop important.
Si seulement 4,5% n'ont pas de complémentaire santé, pour 78 % de nos répondants leur tarif dépasse 100 € par mois.

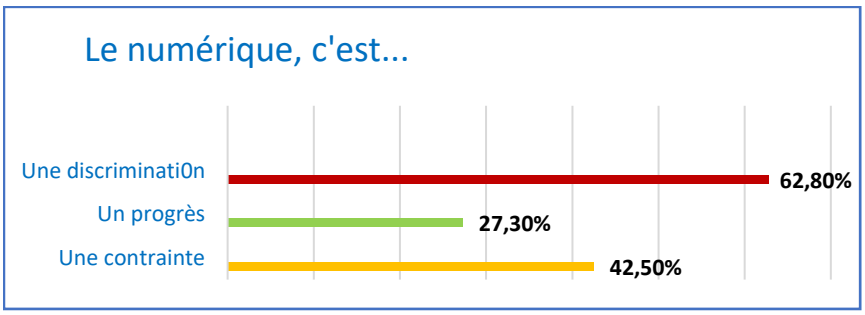

La fracture numérique, un vrai problème :

Si 98% de nos répondants disposent d'outils numériques, et s'ils ont plus de 8 sur 10 à se déclarer à l'aise avec, seulement 28% estiment que la numérisation des services est un progrès. 63% estiment que la généralisation du numérique est un facteur de discrimination à l'égard des personnes âgées.

Le pouvoir d'achat

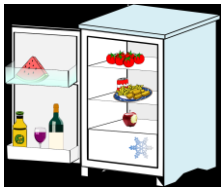

A la question : votre pension vous permet-elle de faire face à ces dépenses…
12,7% répondent qu'ils ont du mal à remplir le frigo,
21% ont du mal à payer leurs dépenses de chauffage,
22% ont des difficultés pour payer leur loyer ou entretenir leur logement,
46% se privent pour les dépenses de loisirs et les voyages,
Et, conséquence de la crise énergétique 35% ont des difficultés à assumer les frais liés aux déplacements.

Mais c'est beaucoup plus difficile avec une pension de moins de 2000 €

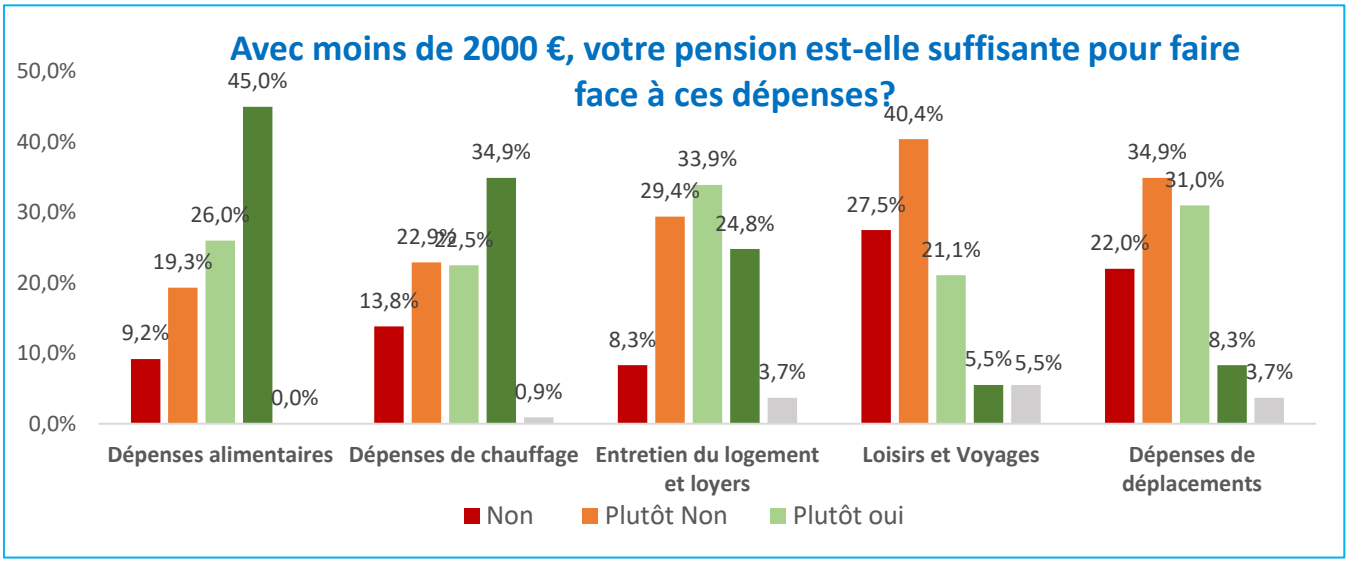

Dans ces conditions 28% sont confrontés à la précarité alimentaire, 37% limitent leurs dépenses de chauffage, 38% ont du mal à entretenir leur logement ou payer leur loyer, seulement un sur quatre peut s'offrir des dépenses de voyages ou de loisirs. Quant aux dépenses de déplacements, elles pèsent trop lourd sur les budgets de 57% de ces retraités.

Non , Monsieur Lescure, on ne vit pas correctement avec 2000 € !

Actualité

Pour savoir de quoi on parle : Le niveau des pensions fin 2024 (Source DREES)

Fin 2024, le montant mensuel moyen de la pension de droit direct des retraités résidant en France, s'élève à **1 752 euros (soit 1 626 euros nets des prélèvements sociaux**). Il a progressé de 3,8% par rapport à 2023, du fait du rattrapage de l'inflation survenue l'année précédente et de la faible progression des prix en 2024 (+1,3%). Le montant de la pension nette a baissé de 0,1 % en euros constants depuis 2020, en raison notamment de revalorisations ponctuellement inférieures à l'inflation depuis cette date dans certains régimes.

La pension des femmes

Les femmes résidant en France perçoivent un montant de retraite de droit direct inférieur de 37 % à celui des hommes en 2024, contre 50 % en 2004. **Leur retraite moyenne brute est égale à 1387 euros** (76,5% du SMIC brut 2024). En tenant compte de la pension de réversion, cet écart se réduit à 25 %.

Seuil de pauvreté : 1337 €
Pension moyenne des femmes : 1383 €

Les nouveaux retraités

Les nouveaux retraités ayant liquidé un premier droit direct perçoivent une pension de droit direct brute de **1 637 euros par mois en moyenne en 2022 et de 1 506 euros nets des prélèvements sociaux (soit 5,6% de plus que le SMIC 2024)**. En 2024, la pension moyenne des femmes faisant valoir un premier droit à la retraite dans l'année, tous régimes confondus (majoration de pension pour trois enfants ou plus comprise), est inférieure de 29 % à celle des hommes (**soit 1069 euros nets**).
La pension nette moyenne des nouveaux retraités est inférieure de 7,4 % à la pension moyenne, alors qu'elle était supérieure jusqu'en 2017.

Actualité



Les mesures proposées par la Cour des comptes : un programme qui décoiffe !

Amélie de Monchalin, égérie de la première heure du Macronisme, plusieurs fois secrétaire d'État puis ministre dans les gouvernements Philippe, Castex, Borne, Lecornu, préside la Cour des comptes depuis le mois de février 2026. Vu son âge, à peine 41 ans, et le caractère inamovible de la fonction, on risque de la voir un moment à ce poste !
Son pedigree lui confère quelques responsabilités dans la déroute financière que connaît aujourd'hui notre pays ! Et pourtant elle ne semble avoir rien appris, puisque l'institution dont elle est la première présidente propose de nous infliger une série de mesures inspirées du libéralisme le plus pur, de celles qui nous ont menés là où nous en sommes aujourd'hui, en cassant le principal moteur de la croissance, la consommation.

Deux cibles privilégiées, les fonctionnaires et les bénéficiaires de prestations sociales, et parmi eux les retraités !

Parmi les pistes retenues pour «modérer l'impact de l'inflation», la Cour des comptes pointe deux mesures transversales qui pourraient permettre de peser sur l'évolution des dépenses publiques pour l'année prochaine. D'une part, la suspension des avancements et promotions dans la Fonction publique et d'autre part la non-revalorisation des prestations sociales hors minima sociaux. . «Les prestations non revalorisées en 2027 pourraient ainsi être les pensions au 1er janvier, les prestations familiales au 1er avril et les aides au logement au 1er octobre 2027», écrivent ceux que l'on désigne sous le vocable de « sages de la rue Cambon ». Au global, le gel des prestations sociales, permettrait de piquer dans la poche des retraités et des familles 5,2 milliards d'euros en année pleine et 4.8 milliards dès 2027. Il faut donc comprendre que la mesure pourrait courir sur plusieurs années !

En alternative, la Cour évoque la suppression de l'abattement forfaitaire de 10 % sur les pensions de retraite, qui permettrait une recette supplémentaire de 5,8 Mds € «en régime de croisière», après un niveau plus élevé la première année (7,3 Mds €). Ces deux mesures ont été combinées dans les PLF et PLFSS, actuellement examinés au Parlement, mais ciblées sur les pensions les plus élevées.

Les malades ne sont pas oubliés !

Pour «freiner la forte progression spontanée des dépenses d'assurance maladie», la Cour des comptes sort son catalogue de mesures :

- Baisse de 50 % à 45 % du salaire brut des indemnités journalières versées par l'Assurance maladie : 1,1 milliard d'euros d'économies.
- Réduction à 2 ans de la durée maximale d'indemnisation pour les arrêts maladie de longue durée (contre 3 ans aujourd'hui). A la clé, une économie de 0,8 milliard d'euros par an dès 2029.
- Réduction du plafond des revenus d'activité pris en compte pour le calcul des Indemnités journalières Accident du Travail Maladies Professionnelles à 1,4 SMIC «en cohérence» avec le plafond déterminé pour les IJ Maladie, pour une économie de 0,3 milliard d'euros et 0,1 milliard d'euros de recettes socio-fiscales l'année prochaine.
- Pour les cures thermales, relèvement du ticket modérateur et fin de l'exonération du ticket modérateur pour les malades en affection longue durée.
- Prélèvement des franchises et participations forfaitaires directement sur le compte des patients par l'assurance maladie.

Le lecteur avisé trouvera dans ce florilège un effet redondant par rapport au projet de budget de Sébastien Lecornu, qui a provoqué la colère, exprimée dans la rue, de centaines de milliers de Français. On cherchera en vain dans cet ensemble de propositions une ligne pour mettre à contribution les plus riches qui se gavent de dividendes à hauteur de 61 milliards, pendant qu'un nombre croissant de nos concitoyens peine à se nourrir ! Mme de Montchalin et ses collègues de la Cour des comptes voudraient mettre le feu à la plaine qu'ils ne s'y prendraient pas autrement !

Et si on s'y prenait autrement pour redresser les comptes publics ? En prenant l'argent là où il est, par exemple.



A l'UNSA Retraités, comme à l'UNSA, on pense qu'une autre voie est possible, que celle proposée conjointement par M. Lecornu et Mme de Montchalin. Qu'un autre budget est indispensable, un budget qui répondrait à nos aspirations légitimes et qui ne ferait pas reposer l'effort demandé sur les plus fragiles.
Un budget qui épargnerait les plus fragiles, leur rendrait du pouvoir d'achat, et en leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires, relance la croissance du pays.

Nous avons besoin de plus de justice fiscale, de réformes qui mettent à contribution les gros patrimoines, les grandes fortunes, les grosses successions, pour que chacun contribue à la dépense publique par un effort également réparti entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés, comme défini par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

A l'UNSA, on ne se contente pas de râler, on réfléchit et on avance des propositions constructives :

Du côté des entreprises :

- Une hausse des taux de la contribution exceptionnelle des bénéfices des grandes entreprises et une baisse du seuil d'assujettissement à 1 milliard d'euros de chiffres d'affaires, contre 1,5 milliard aujourd'hui.
- L'application d'une taxe sur les surprofits des entreprises, lorsque les bénéfices de celles-ci dépassent d'un certain niveau ceux des années précédentes. Cela permettrait d'éviter des situations où les entreprises deviennent « profiteuses » de crise, comme cela a pu être le cas pour les secteurs énergétique et alimentaire ces dernières années.
- De recentrer le crédit impôt-recherche (CIR) sur les TPE-PME. En effet, le CIR est une des niches fiscales les plus importantes (7 à 8 milliards d'euros par an) et son effet est nul sur l'investissement des grandes entreprises qui bénéficient d'effets d'aubaine importants.

Du côté des plus fortunés :

- Une réforme des droits de succession qui ciblera les 1 % des plus gros héritiers qui reçoivent en moyenne 4,2 millions d'euros, soit environ 60 fois l'héritage médian. En particulier, une refonte de l'abattement « Dutreil » qui réduit les droits de succession lorsqu'elle concerne les biens professionnels et profite aux plus fortunés, est primordiale. Rendre dégressif l'abattement de 75 % à 50 % en fonction du niveau de la succession pourrait être une première étape, permettant de protéger les PME. L'UNSA défend également la baisse des seuils pour les deux dernières tranches supérieures marginales d'imposition (entre 902 000 et 1 805 000 euros).

- De supprimer la flat-tax et d'inclure les revenus du capital dans le barème de l'impôt sur le revenu comme c'était le cas entre 2012 et 2018

Pour les plus riches, il y a de la marge en matière d'efforts !

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la DGFIP (Direction générale des Finances publiques)
En 2025, « pour l'ensemble des foyers, le montant total de RFR augmente de 1,2 %. Néanmoins, les foyers les plus aisés connaissent une baisse de leur Revenu Fiscal de Référence :
-2,0 % pour le dixième de foyer au revenu le plus élevé (les 10% les plus riches),
-9,5 % pour le dernier centième (les 1% les plus riches),
- jusqu'à -21 %, pour le dernier millième de RFR (les 0.1% les plus riches) !

Novembre 2026, DGFIP Statistiques N° 53
lien :https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/9_statistiques/0_etudes_et_stats/0_publications/dgfip_statistiques/2026/num53_11/dgfip_stat_53_ir_2025.pdf

Autonomie



Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : du mieux dans l'Hérault

Le CDCA de l'Hérault était sollicité pour fournir un avis sur le programme de financement de la prévention de la perte d'autonomie pour l'année 2027.Ces financements apportés par la CNSA sont assez conséquents : ils totalisaient en 2026 : 322 040 € pour le forfait autonomie et 3 115 064 € pour les autres actions de prévention soit près de 3 450 000 €.

Lors des exercices précédents, le CDCA avait noté une sous-utilisation des crédits accordés pour l'aide aux aidants en 2024, et en 2025, une absence de projets pour les services d'autonomie à domicile (SAD).

Le CDCA avait recommandé de mettre en place des aides plus efficientes pour l'élaboration des projets, car dans les deux domaines, les besoins étaient avérés.

Le bilan provisoire 2026 fait apparaitre une nette amélioration du nombre de projet, et une meilleure répartition selon les différents axes, avec toutefois une certaine faiblesse concernant les aides techniques individuelles. Cela n'a pas entraîné une réduction au même niveau des crédits provisionnés pour 2027, ce qui témoigne d'une volonté d'apporter une meilleure réponse.

Par ailleurs la CFPPA a retenu les orientations suivantes :

- Améliorer la communication en direction des divers porteurs de projets potentiels.
- Simplifier les processus de mise en place des projets et du bilan intermédiaire pour des projets engageant un budget supérieur à 4000 €.
- Renforcer l'attention à la qualité des projets en donnant un rôle accru aux référents territoriaux pour le montage des projets, un appui à leur développement si nécessaire, et une vigilance accrue quant à la qualification des intervenants (CV, lettres d'engagement).
- Inciter les porteurs de projets multiples à développer au moins une action dans les zones banches.

Ces initiatives vont dans le bon sens pour une meilleure couverture du territoire, une aide aux structures les moins rodées à l'élaboration des dossiers. On s'interroge parfois sur l'utilité du CDCA. Constatons qu'en la matière, les avis et recommandations qu'il a pu porter sont pris en compte dans l'élaboration des orientations. C'est à l'évidence un mieux pour les usagers, particulièrement ceux des zones blanches.

Vieillissement en Occitanie : un défi démographique majeur

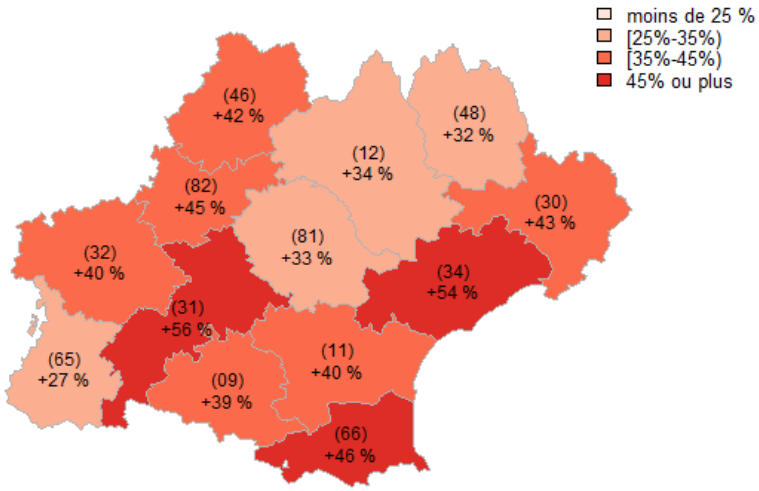

Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie commence déjà à augmenter plus fortement en Occitanie

A l' horizon 2050 , on devrait enregistrer 92 600 personnes supplémentaires en perte d'autonomie dont 37 000 en perte d'autonomie sévères.

Et l'Hérault est particulièrement concerné, puisque le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie devrait augmenter de 54%.

Cette perspective appelle une vigilance particulière sur les moyens de soutien d'accompagnement et d'accueil pour permettre de prévenir puis d'accompagner la perte d'autonomie.

Consommation

Non à l'injonction numérique !

La contrainte devient de plus en plus pesante ! A chaque geste simple de la vie courante correspond désormais l'injonction de scanner un QR Code !

- Au restaurant, pour accéder au menu !
- Dans un musée, pour accéder à l'exposition en cours, et en suivre la présentation, d'où ces défilés de visiteurs zombies le regard fixé sur un écran de 128 cm².
- A cela s'ajoute les relances numériques pour la moindre utilisation d'un moteur de recherche : Vous recherchez une référence de chaussures et votre écran se trouve envahi de propositions qui vont de l'espadrille aux bottes de pluie !

Tous nos gestes de la vie quotidienne sont auscultés, suivis, traqués pour nous pourrir l'existence.

Nos retraités occitans souffrent comme tous leurs homologues français de la numérisation généralisée de l'ensemble des services !

Alors nous relayons le coup de gueule de notre amie Dominique Lassare, responsable de l'ADEIC 30 et rédactrice la publication « Feuilles de chou » de l'ADEIC Languedoc Roussillon :

- **Je refuse d'installer une application juste pour garer ma voiture.**
- **Je refuse d'ouvrir un compte juste pour commander à manger.**
- **Je refuse de scanner un QR Code pour voir le menu.**
- **Je refuse de devoir donner mon adresse électronique chaque fois que je fais des courses.**
- **Je regrette le temps où vous pouviez vivre quotidiennement sans que des entreprises traquent chacun de vos mouvements.**
- **J'ajouterais :**
- **Je refuse de donner mon avis à chaque fois que j'achète un produit ou un service.**

Non à l'injonction numérique !



Billet d'humeur

L'insurrection heureuse…

La conjonction des luttes entre lycéens, salariés et gilets jaunes s'était plutôt mal engagée le 17 octobre, avec les scènes de pillages relayées avec gourmandises par les chaînes d'info en continue, à commencer par CNews, cet émissaire médiatique des idéologies les plus nauséabondes.

Les crétins décérébrés qui descendaient les vitrines pour se remplir les poches, ou leurs sacs de courses de toutes les cochonneries consuméristes et vaines de notre société, smartphones dernier cri, pompes à la mode, et autres parfums de luxe, ne pouvaient que desservir la cause des jeunes, des salariés et de tous ceux qui souffrent.
Ils servaient de prétexte à un maintien de l'ordre brutal, délibérément voulu par le ministre de l'intérieur pour effrayer, quitte à mutiler.
Et puis est apparu un personnage solaire, Etienne Jarrier, le chef d'orchestre de l'Orchestre du Nouveau Monde. Ce jeune musicien a eu l'audace et le génie de faire jouer son orchestre symphonique au milieu des manifestations.
Ses instrumentistes ont essuyé pas mal de rasades de gaz lacrymogène, formé quelques inquiétudes pour la survie de leurs instruments, mais tous ont tenu bon, et le plus magnifique, c'est que l'expérience a été dupliquée un peu partout en France.
Miracle de la musique, les manifestations paisibles ont été les plus nombreuses, et la joie s'est emparée des cortèges.
Les revendications n'en ont pas été amoindries, qu'il s'agisse des conditions d'études de nos lycéens, de la légitime revendication des augmentations de salaires ou de la défense de nos services publics, à commencer par l'école.
Mais au contraire, les sourires, les chants et la gaité qui les portent ne leur donnent que plus de force, et donnent un écho concret et dynamique au vœu formulé il y a dix-huit mois par Laurent Escure, d'une insurrection heureuse pour répondre à la fois à la dureté des temps, et au péril de l'extrême droite.
Le joyeux bordel semé par Etienne Jarrier et ses musiciens est peut-être une réponse au risque de bardellisation de la société ! Merci à lui !

C.L.

A lire

L'ÉTAT DE LA FRANCE APRÈS MACRON

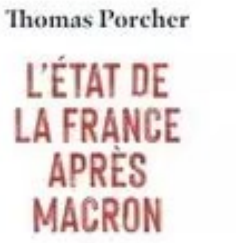



Réindustrialisation, baisse du chômage, attractivité retrouvée de la France ? Le carré des derniers fidèles du Macronisme tente de nous vendre ce bilan démenti par le quotidien des Français…
Qu'en est-il réellement de l'état du pays ?
A qui ont réellement profité les baisses d'impôts ?
La France est-elle sur la voie de la réindustrialisation ?
Comment expliquer la dérive des comptes publics ?
Thomas Porcher répond à ces questions. Il dresse un bilan implacable des 10 ans de macronisme et de l'échec de la politique de l'offre, dont la conséquence est aujourd'hui évidente : les plus riches, les plus puissants, sont toujours plus riches, les plus fragiles, les plus vulnérables sont toujours plus pauvres…
De quoi éclairer le débat public à la veille de l'élection présidentielle, et envisager avec suspicion la candidature surprise d'un sportif de haut niveau, issu de « la société civile » mais aussi chef d'entreprise fortuné, en délicatesse avecle fisc, pour avoir, au-delà des limites légales, abusé des stratégies d'optimisation fiscale qui conduisent le pays à sa perte.
Ce traité d'économie se lit comme un polar! C'est normal, il décrit un hold-up sur les comptes publics.
Dans ma librairie habituelle, il n'y avait qu'un exemplaire de l'ouvrage, à côté d'une pile impressionnante de l'opus de Sarah Knafo. Alors dépêchez-vous !

L'Etat de la France après Macon, Thomas Porcher, Éditions Plon

Le Alf du mois !





Abonnement à Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- **par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier**
- **par courrier électronique à : retraites.ud34@unsa.org**

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
Délégué départemental: ***Françoise Morel***
Responsable Lettre en ligne ***Info Unsa Retraités 34*** *:* ***Claude Lassalvy***